



DECLARATION DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS  
SUR LA SITUATION SÉCURITAIRE

La Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) a suivi avec attention, les informations révélées par voie de presse, faisant état d'allégations d'exactions contre des populations civiles et d'exécutions sommaires. Les faits se seraient déroulés en début avril 2022 dans la Province de l'Oudalan et incriminent les forces armées nationales lors d'opérations militaires.

En effet, le 22 avril 2022, par les ondes d'un média international, on apprenait qu': « À la suite d'une opération militaire, début avril, dans la région de l'Oudalan, dans l'extrême nord du Burkina Faso, à quelques kilomètres des frontières malienne et nigérienne, des soldats s'en seraient pris aux populations civiles ». Ce média indiquait que les villages de Sokoundou, Wassakoré, Kacham, Tin-Rhassan... auraient été attaqués la semaine précédente par des soldats burkinabè, tout en citant une source locale qui laissait entendre que : « Dans certaines localités, ils ont tué tous les hommes, y compris des adolescents ». Le média relevait enfin que selon des sources sur place, ces violences auraient fait plus d'une centaine de victimes.

En réaction à ces allégations le Gouvernement, à travers la Direction de la Communication et des Relations Publiques du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, diffusait le 24 avril 2022, un communiqué de presse dans lequel il rejetait les accusations portées à l'encontre des Forces de défense et de sécurité burkinabè. Le communiqué affirmait que : « Les Forces Armées Nationales (...) accomplissent leurs missions avec une conscience élevée du respect des Droits Humains ».

La Commission prend note des dénonciations portées à sa connaissance par voie de presse, ainsi que du communiqué en réponse du Gouvernement.

Conformément à son mandat de protection des droits humains, la CNDH exprime sa préoccupation face à ces graves allégations. Elle encourage le Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants à la mise en œuvre

diligente de son engagement à entreprendre des investigations pour faire la lumière sur ces allégations. La Commission s'autosaisit de ces allégations dans le cadre du suivi de la situation des droits de l'homme au Burkina Faso. Elle investiguera sur l'ensemble des faits dénoncés conformément à ses protocoles et standards de preuves. Elle s'emploiera à documenter les abus et violations des droits humains présumés commis par l'ensemble des parties au conflit, au cours des opérations militaires conduites durant la période du 15 mars au 15 avril 2022, ainsi que sur d'autres théâtres d'opérations.

Par ailleurs, la Commission note avec inquiétude la persistance et la multiplication des attaques par les groupes armés terroristes dont celles contre les détachements militaires de Gaskindé et Pobé Mengao survenues dimanche 24 Avril 2022. Ces attaques ont causé la mort de quinze (15) soldats et civils et occasionnés plusieurs blessés.

Tout en présentant ses condoléances aux familles éplorées et en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés, la CNDH invite une fois de plus l'Etat à renforcer par tous les moyens la lutte contre le terrorisme dans le respect des droits humains et à assurer la protection des populations civiles partout au Burkina Faso.

Fait à Ouagadougou, le 26 avril 2022

Pour la Commission

Le Président



**Kalifa Yemboado Rodrigue NAMOANO**

*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon*